COMMUNE DE GESVES



CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur d'inviter

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal

à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu <u>le mercredi 30 aout 2023 à 19h30</u>

en la salle « Colonnes »

(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Compte communal - Année 2022

TUTELLE

2. Compte CPAS – Année 2022

DESIGNATIONS

- 3. Terrienne du Crédit Social Remplacement d'un représentant du Conseil communal
- 4. IMAJE Remplacement d'un représentant du Conseil communal aux Assemblées générales
- 5. Commission communale de l'Accueil Remplacement d'un membre suppléant
- 6. Asbl Gesves Extra Remplacement d'un représentant du Conseil communal

SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS

7. Festivités liées au 160ème anniversaire de l'Union Royale Culturelle FLT - Subside extraordinaire

MARCHES PUBLICS

8. Marché public relatif à la rénovation et la mise aux normes énergétiques du Hall Omnisports de Gesves - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.3.1.3. et 2.4.4.5

MOBILITE

- 9. Règlement complémentaire de roulage SPW N942 Chaussée de Gramptinne à Gesves Avis PST 2.2.9.7
- 10. Règlement complémentaire de roulage Rue du Chaunois Établissement d'une zone 30 PST 2.2.9.7
- 11. Règlement complémentaire de roulage Ruelle Burton & rue El Roue Établissement d'une zone 30 PST 2.2.9.7
- 12. Règlement complémentaire de roulage Rue du Chaurlis Accès limité PST 2.2.9.7
- 13. Règlement complémentaire de roulage Rue de Muache Accès limité PST 2.2.9.7
- 14. Règlement complémentaire de roulage Impasse Blancbou à Faulx-Les Tombes Établissement d'un dispositif ralentisseur PST 2.2.9.7

PCDR/ODR

15. ODR II - PCDR - Fiches projet 18 et 57- Rénovation du centre récréatif de Mozet et réseau de chaleur : approbation de la convention de faisabilité - PST 2.4.1.2, 2.4.4.3 et 2.4.4.5

PATRIMOINE

- 16. Procédure de suppression de voirie en vue de supprimer un excédent de voirie du chemin n°23 situé rue de Reppe à GESVES approbation de la suppression
- 17. Vente d'un excédent de voirie du chemin n°23 situé rue de Reppe à GESVES fixation des modalités de vente

ENSEIGNEMENT

18. Écoles communales - Inscriptions dans les écoles communales de Gesves - nombre de places et procédure

DIVERS

19. Trophée Communal du Mérite 2023

A HUIS CLOS

PERSONNEL

- 1. Admission à la pension (D.V.)
- 2. Admission à la pension (D.M.)

ENSEIGNEMENT

- 3. École communale de l'Envol Demande prolongation de congé pour « prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » du 28/08/2023 au 29/02/2024 (13 p/s, AB) Ratification de la décision du Collège communal du 03/07/2023
- 4. Écoles communales Demande de congé pour « prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » du 28/08/2023 au 29/02/2024 (8 p/s, IB) Ratification de la décision du Collège communal du 17/07/2023
- 5. École communale de la Croisette Congé pour « prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » du 28/08/2023 au 29/02/2024 (6 p/s, CH) Ratification de la décision du Collège communal du 17/07/2023
- 6. École communale de l'Envol Désignation dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé pour un mi-temps à des fins thérapeutiques (AB) du 28/08/2023 au 30/09/2023 (AW) -Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 7. École communale de la Croisette Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire (AW) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif en congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle (DW) du 28/08/2023 au 30/09/2023 Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 8. École de l'Envol Mise en disponibilité par défaut d'emploi (AW) Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 9. École de l'Envol Mise en disponibilité pour maladie (AW) Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 10. Écoles communales Désignation d'un maître de religion catholique à temps partiel (CN, 8 p/s) du 28/08/2023 au 30/09/2023 Ratification de la délibération du Collège communal du 07/08/2023
- 11. École communale de la Croisette Prolongation de la désignation dans le cadre des missions collectives-28/08/2023 au 25/08/2024 (Service à l'Ecole et aux Elèves) (NH) - Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 12. École communale de l'Envol Désignation dans le cadre des périodes SEE octroyées (6 p/s) à l'école de l'Envol du 28/08/2023 au 25/08/2024 (Service à l'Ecole et aux Elèves) Missions collectives (CG) Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 13. Écoles communales Désignation d'un maître de morale non confessionnelle à titre temporaire à temps partiel (1 p/s) à la suite du calcul de l'encadrement en primaire du 28/08/2023 au 30/09/2023 (PCB) Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023

- 14. École de la Croisette Désignation à titre temporaire à temps partiel d'un maître de philosophie et de citoyenneté (2 p/s, MH) du 28/08/2023 au 30/09/2023 Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 15. École communale de la Croisette Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à titre prioritaire à temps partiel (5 p/s, CC) du 28/08/2023 au 30/09/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif mais en congé de maladie (AW) Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 16. École communale de l'Envol Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à titre prioritaire à temps partiel (13 p/s, CC) du 28/08/2023 au 30/09/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif mais en congé de maladie (AW) Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 17. École communale de la Croisette Désignation d'un maître de seconde langue anglais à titre temporaire à temps partiel (MC, 2 p/s) du 28/08/2023 au 05/07/2024 Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 18. École communale de l'Envol Désignation d'une logopède à titre temporaire à temps partiel (21/30 p/s) du 28/08/2023 au 05/07/2024 (CL) Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 19. École communale de la Croisette Désignation d'une logopède à titre temporaire à temps partiel (6/30 p/s) du 28/08/2023 au 05/07/2024 (LL) Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 20. École communale de la Croisette Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps partiel (12 p/s APE) du 28/08/2023 au 05/07/2024 (AC) Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 21. École communale de l'Envol Désignation à titre temporaire à temps plein (24 p/s, PG) à partir du 28/08/2023 dans le cadre du remplacement d'un instituteur primaire à titre définitif (SG) en congé de maladie Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023
- 22. Écoles communales Désignation d'un maître de seconde langue- anglais/néerlandais à titre temporaire à temps partiel (NC, 16 p/s) du 28/08/2023 au 05/07/2024 Ratification de la décision du Collège communal du 07/08/2023
- 23. École communale de l'Envol Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire à temps partiel (8 p/s) du 28/08/2023 au 05/07/2024 (SM) Ratification de la décision du Collège communal du 21/08/2023

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 21/08/2023

Par ordonnance:

Le Bourgmestre,

M. VAN AUDENRODE

